



COMITE DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL n°01

Réunion du : Jeudi 12 juillet 2018

Présidence : Me Eric BORGHINI

Présents : Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Noël MANNINO, Mathieu SAVY

Excusé : M. Vincent CASERTA

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction « dématérialisé », par courrier électronique adressé à l'ensemble des membres.

TRESORERIE

Conformément à l'article 21.4.b du règlement d'Administration Générale, les clubs, ci-dessous, après une mise en demeure à la date du 15 juin 2018, n'ayant pas régularisé leur situation, sont pénalisés de la suspension de toutes ses équipes engagées en compétitions régionales et départementales jusqu'à règlement des sommes dues.

Les équipes ainsi suspendues ne peuvent prendre à aucun match officiel ou amical et son considérées comme forfait pour tous les matches officiels qu'elles ont à disputer le temps de la suspension.

L'équipe mise hors compétition du fait du nombre de forfaits enregistrés est classée dernière dans son Championnat. La mise hors compétition produit les mêmes effets que ceux prévus par le règlement de la compétition concernée pour le forfait général.

Aucun engagement ne pourra être pris en compte pour la saison suivante si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée avant le 30 juin de la saison en cours.

Le Comité Exécutif décide de suspendre les clubs ci-dessous :

District de la Côte d'Azur

554438 – VALBONNE SOPHIA FUTSAL

554459 – AFC GAUDOIS

881522 – AS KABYLES DE NICE

District Grand Vaucluse

581456 – AS BOLLENE

581945 – AS LA ROQUE D'ANTHERON

District de Provence

541530 – AS LANCON SIBOURG

541730 – NOUVELLE VAGUE

554173 – VALLONS DES TUVES

580436 – SC LA CIOTAT

581474 – MON CLUB ACADEMY

581507 – AS MOHORAIS

581984 – ES PENNOISE LOISIRS

District du Var

530094 – FC SIGNES

582291 – AS LA BEUCAIRE

TERRAINS

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, le Comité Exécutif procède aux décisions ci-dessous :

A) TERRAINS

1) Changement de niveau

- RIANNS : stade La Garde / NNI 831040101 / classé en niveau Foot à 11

- BRIGNOLES : stade Raoul Delpon / NNI 830230101 / classé en niveau 5

- CAROMB : stade Paul Sauvan 1 / NNI 840300101 / classé en niveau 6

- DIGNE LES BAINS : stade Jean Rolland / NNI 040700101 / classé en niveau 5

- LANCON DE PROVENCE : stade Gaby Nelet / NNI 130510101 / classé en niveau 6

2) Confirmation de classement

- BORMES LES MIMOSAS : Stade Henri Delon / NNI 830190101 / classé en niveau 5

B) ECLAIRAGES

- BORMES LES MIMOSAS : stade Henri Delon annexe / NNI 830190102 / classé en niveau EFoot à 11

FUSION

Le Comité Exécutif enregistre la fusion, ci-dessous, et transmet le dossier à la F.F.F. :

538593 – USONAC

554282 – ES ST ROCH VIEUX NICE

Qui deviennent

582699 – USONAC ST ROCH VIEUX NICE

CHANGEMENT DE TITRE

Le Comité Exécutif enregistre le changement de titre :

551401 – FC LA SOUDE

Qui devient

SPORTING CLUB LA SOUDE

CORRESPONDANCES

F.F.F : nous adressant, ainsi qu'au club Marignane Gignac, un courrier de remerciements suite à l'organisation des Finales Elites et Excellence du Challenge National Féminin U 19 du dimanche 27 mai 2018.

District de Grand Vaucluse, nous faisant parvenir la décision rendue par le Tribunal de Carpentras concernant la liquidation judiciaire du club SC ORANGE 503082).

Le Comité Exécutif donne un avis favorable pour le transfert des droits sportifs des équipes de jeunes ; une décision sera rendue par le COMEX de la F.F.F. à ce sujet.

District de Provence, nous transmettant un extrait du PV du Comité Directeur Exécutif en date du 2 juillet 2018 relatif à la demande de démission des clubs MISTRAL SPORTING CLUB et ARMARDA FUTSAL.

Le Comité Exécutif en prend note.

District du Var, nous faisant parvenir une entente entre les clubs :

- TOULON HOPITAL et AS PTT TOULON en catégories U 17, U 15, U 13, U 11/U 10, U 6 à U 9

- ELAN CAMPSOIS et FC ROCBARON en catégorie U 17

Le Comité Exécutif accorde l'entente pour la saison 2018/2019.

SC DRAGUIGNAN et ES PERNOISE, nous remerciant pour l'invitation et leur participation à la soirée des récompenses.

Noël MANNINO
Secrétaire Général